

COUR SUPÉRIEURE
"Chambre commerciale"

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-057805-208

DATE : Le 9 février 2024

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE : **Me VINCENT-MICHEL AUBÉ**, REGISTRAIRE

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :
MARQUES DE VÊTEMENTS FREEMARK AU DÉTAIL BE INC.

Débitrice
et

RICHTER INC.
Syndic

JUGEMENT LIBÉRANT LE SYNDIC

- [1] **VU** la demande de RICHTER INC., syndic à la proposition de la débitrice;
- [2] **VU** l'affidavit du syndic à l'appui de cette demande et les documents y annexés;
- [3] **VU** qu'aucune opposition à la demande de libération du syndic n'a été déposée dans les délais requis;

PAR CES MOTIFS, LE REGISTRAIRE :

- [4] **ORDONNE** que le syndic soit libéré à l'égard de la proposition de la débitrice.

/jc



Me VINCENT-MICHEL AUBÉ, Registraire